

Commune de LIZINE

Compte rendu du Conseil municipal du 09 mars 2020.

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 09 mars 2020 à 19h00 à la mairie de Lizine sur convocation du Maire en date du 29 février 2020.

Etaient présents : Monsieur Pascal Gosse, Maire, Monsieur Frédéric Maury, Adjoint, Monsieur Raymond Rioto, Adjoint, Monsieur Jean-Marie Vernier, Monsieur Mickaël Badstuber, conseillers municipaux.

Absents et excusés : Monsieur Jean-Louis Bergier, Madame Emmanuelle Climent, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric Maury est désigné à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2019.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019 appelle des remarques ou des observations.

Aucune remarque n'est formulée et **le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.**

2. Compte de gestion 2019. (Délibération n° 2020-01)

Le compte de gestion 2019 présente les résultats suivants pour le budget principal :

Résultat d'investissement à fin 2018	-23 407,98 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	-48 192,34 €
<i>Résultat d'investissement cumulé à fin 2019</i>	<i>-71 600,32 €</i>
Résultat de fonctionnement à fin 2018	115 203,69 €
Résultat affecté à l'investissement en 2019	-34 888,38 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	49 558,20 €
<i>Résultat de fonctionnement cumulé à fin 2019</i>	<i>129 873,51 €</i>

Soit un résultat global de clôture à fin 2019 de : 58 273,19 €

Le compte de gestion 2019 présente les résultats suivants pour le « budget eau » :

Résultat d'investissement à fin 2018	13 466,56 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	-4 799,52 €
<i>Résultat d'investissement cumulé à fin 2019</i>	8 667,04 €
Résultat de fonctionnement à fin 2018	0,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	6 511,93 €
<i>Résultat de fonctionnement cumulé à fin 2019</i>	6 511,93 €

Soit un résultat global de clôture à fin 2019 de 15 178,97 €

Ces résultats sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les comptes de gestion 2019 dressés par le comptable public de la commune qui présentent des résultats identiques à la comptabilité de l'ordonnateur.
- Décide que les comptes de gestion 2019 n'appellent ni observations, ni réserves.

Adopté à l'unanimité

3. Compte administratif pour 2019 (délibération n ° 2020-02)

Il est procédé à l'élection d'un président de séance : Monsieur Frédéric Maury est élu à l'unanimité.

Il est ensuite exposé au Conseil municipal que les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 se sont élevées à 139 439,03 €, contre 149 264,86 € au CA 2018, soit une baisse de 6,6 %. Cette diminution provient des produits des services car le budget 2018 avait comptabilisé deux années de facturation du personnel affecté à la gestion de l'eau (oubli de facturation en 2017). Les ventes de bois ont également un peu diminué en 2019 en raison d'une comptabilisation HT alors qu'elles étaient gérées TTC auparavant. Enfin les revenus des immeubles ont également un peu diminué du fait de la vacance depuis juillet 2019 du logement locatif du 1er étage de la mairie. Les autres postes de recettes (produits fiscaux et dotations de l'État) ont légèrement progressé sans compenser pour autant les baisses citées ci-dessus.

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont constatées pour 89 880,83 € au CA 2019, contre 90 395,78 € au CA 2018, soit en léger retrait de 0,6 %. Si les charges de personnel et d'administration sont en recul, les contributions scolaires ont augmenté passant de 4 982,91 € au CA 2018 à 12 457,93 € en 2019 à cause d'un rattrapage de retard de facturation important. De la même façon les contributions au syndicat forestier ou pour le service comptabilité de la CCLL ont sensiblement augmenté en 2019.

Le CA 2019 présente un volume de dépenses d'investissement très élevé de 269 315,82 €. L'enfouissement des réseaux représente en 2019 53 676,00 € de dépenses et l'aménagement des espaces publics 203 426,60 €. Pour financer ces travaux, un emprunt de 150 000 € a été mobilisé ce qui a porté les recettes totales d'investissement 2019 à 186 235,10 € (hors excédent antérieur capitalisé).

Aucune dépense ni aucune recette ne fait l'objet de restes à réaliser à fin 2019

Pour le budget annexe de l'eau, on relève que le CA 2019 ne présente aucun déficit comblé par une subvention du budget général. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 21 366,51 € et les dépenses de fonctionnement à 14 854,58 €. Un excédent est donc dégagé, aucune subvention d'équilibre du budget général n'étant nécessaire contrairement à ce qui se passait en 2017 et 2018. En investissement, le volume des dépenses est important avec 53 031,68 €, les travaux de renouvellement de canalisation d'eau s'étant élevés à 51 474 ,00 € Un emprunt de 40 000,00 € a été mobilisé .

Le Maire ayant quitté la salle conformément au code général des collectivités territoriales, il est soumis au vote du conseil municipal les comptes administratifs 2019 :

- **Compte administratif 2019 budget général : adopté à l'unanimité**
- **Compte administratif 2019 budget annexe de l'eau : adopté à l'unanimité.**

4. Affectation des résultats (Délibérations n° 2020-03 et n° 2020-03 bis)

Budget principal : le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 129 873,51 € qui sera affecté à la couverture du besoin de financement (compte 1068 en investissement) pour 71 600,32 € et le solde en report de fonctionnement (R002) pour 58 273,19 €.

Budget annexe eau : le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 511,93 € qui sera en totalité reporté en exploitation (compte R002), en l'absence de besoin de financement en investissement.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

5. Cession à l'amiable de bois à la société Manzoni Frères. (délibération n° 2020-04)

Il s'agit de bois non soumis au régime forestier, cession de 39,14 m³ à 35 € HT le M³, soit une recette de 1 365 € HT. Une partie de cette recette sera reversée en 2020 à l'association du Téléthon.

Adopté à l'unanimité

6. Lutte contre les scolytes, aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés, délégation du conseil au maire. (délibération n° 2020-05)

Avec l'expansion des scolytes sur les épicéas, des volumes très importants de bois scolytés saturant les transformateurs de ces bois des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Une aide de l'État à consommer ces bois scolytés est mise en place. Elle est gérée par l'ONF, sans coût pour les collectivités. Une convention de mandat est à signer avec l'ONF, une délégation au Maire doit donc lui être accordée.

Adopté à l'unanimité

7. Convention de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune de Nans-sous-Sainte-Anne auprès de la commune de Lizine (délibération n° 2020-06).

La commune de Nans-sous-Saint-Anne emploie à temps incomplet un agent technique qu'elle peut mettre à disposition de la commune de Lizine pour 5 heures par semaine, du 1er avril 2020 au 30 juin 2020 pendant le temps qui reste à courir de l'agent communal en disponibilité. Le coût horaire à rembourser à NSSA est d'environ 19 € de l'heure auxquels il faut ajouter 10 € pour chaque déplacement A//R à Lizine. Sur ces bases, le coût pour 3 mois serait d'environ 1 250 € à 1 300 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la mise à disposition de Lizine du 1er avril 2020 au 30 juin 2020 de l'agent des services techniques de la commune de Nans-sous-Sainte-Anne,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent avec la commune de Nans-Sous-Sainte-Anne,
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

8. Rénovation du logement communal :

Ce projet fera l'objet d'une délibération après les élections municipales, sur la base des devis demandés à des entreprises et qui sont encore attendus. Une demande de subvention au titre de la DETR a d'ores et déjà été déposée en Préfecture (aide attendue : 35 % du montant des travaux).

9. Changement de la pompe de javellisation station de pompage. (délibération n° 2020-07)

Cet équipement est tombé en panne dernièrement et l'entreprise qui est venue immédiatement sur place pour la réparer n'a pu que constater qu'elle était hors service. Son remplacement a été décidé en urgence compte tenu de l'importance de cet appareil pour la potabilisation de l'eau. Le devis établi par l'entreprise Thieulin s'élève à 1 756,87 € TTC .

Il est demandé au Conseil municipal de :

- valider la commande de cette pompe de javellisation pour 1 756,87 € TTC
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette dépense.

Adopté à l'unanimité.

10. Vérification alarme incendie salle des fêtes et BAES : contrat (délibération n ° 2020-08).

Ces équipements de sécurité doivent être régulièrement vérifiés, tout comme les extincteurs. Un contrat de juillet 2019 à juillet 2021 est proposé par la société Général Sécurité à Ornans pour la somme de 167,76 € TTC par an, la prestation de juillet 2019 étant due puisque la première vérification a eu lieu à cette date.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ledit contrat d'entretien de l'alarme incendie de la salle des fêtes et des BAES de la commune pour le prix de 167,76 € TTC, la prestation de juillet 2019 étant à payer puisqu'elle a eu lieu.

Adopté à l'unanimité.

11. Devis de réparation des cadrans de de l'église.

Le prix de la remise en état de l'axe des cadrans de l'église et du cadran nord semble élevé au conseil municipal qui demande au Maire de solliciter un devis d'une autre entreprise.

Informations et questions diverses :

- Le SYDED a établi un bilan énergétique de la rénovation de l'éclairage public (passage à des éclairages LED et réduction de l'intensité lumineuse à partir de 23h00. Il fait ressortir une diminution de 45 % des consommations d'électricité. L'objectif est donc atteint, mais les

coûts n'ont diminué que de 22 % en raison des parties fixes (abonnements) et de la hausse du prix du kwh sur la période.

- Tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars : les électeurs de la commune sont sollicités pour être assesseurs sur des plages de 2h30. Se manifester auprès de la mairie pour les volontaires.
- Raymond Rioton , adjoint au Maire au cours du mandat qui s'achève et qui ne se représente pas rend hommage au travail des équipes qui se sont succédées entre 2014 et 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

le Maire

Les conseillers municipaux

Pascal Gosse